

**De la lutte à la gestion
de la pauvreté.**

**Quand la philanthropie
s'en mêle !**



GRAND DÉBAT DE L'INSTITUT SANTÉ ET SOCIÉTÉ

De la lutte à la gestion de la pauvreté. Quand la philanthropie s'en mêle !

Dans le cadre des Grands débats de l'Institut Santé Société de l'Université du Québec à Montréal, la Coalition Non aux PPP sociaux et le professeur de l'École de travail social Michel Parazelli ont convié leurs collègues à une journée de réflexion intitulée *De la lutte à la gestion de la pauvreté. Quand la philanthropie s'en mêle!* Plus d'une cinquantaine de personnes, principalement des représentantes d'organismes nationaux et locaux, ont répondu à l'invitation et ont participé aux échanges sur le thème de la philanthropie et l'action communautaire.

Grand débat de l'Institut santé et société de l'UQAM

De la lutte à la gestion de la pauvreté.

Quand la philanthropie s'en mêle!

28 avril 2016, Université du Québec à Montréal

Document de la Coalition Non aux PPP sociaux

Dans le cadre des Grands débats de l'Institut Santé Société de l'Université du Québec à Montréal, la Coalition Non aux PPP sociaux et le professeur de l'École de travail social Michel Parazelli ont convié leurs collègues à une journée de réflexion intitulée *De la lutte à la gestion de la pauvreté. Quand la philanthropie s'en mêle!* Plus d'une cinquantaine de personnes, principalement des représentantes d'organismes nationaux et locaux, ont répondu à l'invitation et ont participé aux échanges sur le thème de la philanthropie et l'action communautaire. Trois objectifs étaient définis pour la journée :

1. Clarifier la nature des transformations associées aux pratiques de gouvernance publique/privée dans le champ du social, ainsi que des enjeux sociaux, politiques, et idéologiques soulevés par cette nouvelle tendance en regard de la lutte à la pauvreté.
2. Examiner comment ces nouvelles pratiques philanthropiques sont influencées et/ou influencent l'action publique et la vie démocratique.
3. Explorer des pistes d'actions favorisant le débat public sur ces enjeux et que les acteurs publics et privés concernés puissent rendre compte de leurs choix et responsabilités face à ces transformations.

Ce document est composé de deux parties. La première représente une mise en contexte des enjeux théoriques et politiques suscités par ce qui est appelé la « nouvelle philanthropie », ou le « philanthrocapitalisme », face aux réalités des organismes communautaires. D'où viennent ces pratiques philanthropiques? Quels sont les objets de leurs actions et leurs contributions à la lutte à la pauvreté? Quelles sont les principales critiques qui leur sont formulées? Quels types de modèles d'actions contribuent-elles à mettre de l'avant? La deuxième partie se veut une synthèse des présentations d'abord faites par les quatre panélistes du matin et, ensuite des échanges qui ont eu lieu entre les participants-tes dans les ateliers et la plénière de l'après-midi. Le tout est clôturé par un rappel des idées émises pendant le débat autour des pistes d'orientation de l'action et de la recherche.

Mise en contexte

Par Annabelle Berthiaume, candidate au doctorat, École de travail social de l'Université McGill

1. L'arrivée de la « nouvelle philanthropie »

Depuis les années 1980, à l'échelle internationale, plusieurs travaux rapportent l'arrivée plus ou moins récente d'un vaste éventail de stratégies philanthropiques se réclamant d'un renouvellement des pratiques (philanthrocapitalisme, *venture philanthropy*, philanthropie catalytique, etc.). Arrimée à une reconfiguration néolibérale de l'État social, l'augmentation de l'action philanthropique s'est aussi observée au Canada et au Québec. Au Canada, cela se traduit notamment par l'augmentation d'environ 25% en dix ans de fondations au pays, passant de 4 208 en 2005 à 5 375 en 2015, une croissance qui semble se maintenir d'année en année.



Figure 1. Croissance du nombre de fondations au Canada (2005-2015)¹

Au Québec, l'arrivée de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC), la deuxième en importance au Canada², a souvent été associée à l'un des premiers modèles de cette « nouvelle philanthropie » ou du philanthrocapitalisme défini par Bishop et Green³.

¹Fondations philanthropiques Canada. (2016). *Fondations du Canada*. Récupéré de <http://pfc.ca/fr/fondationsauCanada/> (page consultée le 20 juillet 2016).

² En fonction de la valeur de son actif en 2012. Imagine Canada, Fondations philanthropiques Canada. (2014). Actif et dons des fondations donatrices du Canada. Récupéré de <http://pfc.ca/wp-content/uploads/trends-canada-grantmaking-foundations-sept2014-fr.pdf>

³ Bishop, M. et Green, M. (2008). *Philanthrocapitalism: How the rich can save the world and why we should let them*. London : A & C Black.

Le philanthrocapitalisme : Bishop et Green, auteurs du livre *Philanthrocapitalism: How the rich can save the world and why we should let them*, définissent cette pratique comme l'importation des savoirs-faires des secteurs économiques et financiers (l'univers capitaliste) au service des questions sociales (à travers l'univers philanthropique). Elle introduit également la logique du capital-risque, la conduisant à rechercher des projets innovants qui ont un fort potentiel de développement et de retour sur investissement. Inspirés par certaines pratiques aux États-Unis et en Angleterre, le philanthrocapitalisme cherche à se distinguer de pratiques philanthropiques plus traditionnelles comme celles de la Fondation Carnegie ou Rockefeller. Il porte également une critique sévère sur l'efficacité des services publics; ceux-ci n'auraient pas fait la démonstration de leur capacité à innover et à solutionner les problèmes sociaux.

L'association de la FLAC au philanthrocapitalisme s'est justifiée par l'origine de son capital financier (le secteur des télécommunications) ainsi que par certaines de ses pratiques dans les milieux communautaires. Dans les médias, la direction de la FLAC est également comparée à d'autres « philanthrocapitalistes », tels que Guy Laliberté, Warren Buffet et Bill Gates⁴. Pour certains, il s'agirait d'un modèle de « philanthropie d'affaires » encore peu présent au Québec, mais possiblement en croissance au cours des prochaines années⁵.

La FLAC chercherait à « démontrer [son] efficacité par rapport aux institutions publiques et aux organisations de la société civile (OSC) pour s'immiscer et opérer des changements dans les politiques publiques ». Ses intentions seraient explicites; « prendre en main des services jusque-là publics » en y introduisant une « culture de marché dans le domaine des services aux personnes » dans le but d'en augmenter leur performance⁶.

L'arrivée de la FLAC a été vécue comme une onde de choc dans certains milieux. Même si elle n'est pas la seule à financer les organismes par projet, plutôt qu'à la mission, ce fonctionnement provoque plusieurs inquiétudes dans les groupes communautaires. Ces derniers y voient une sorte de détournement face à un des principes importants de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire selon lequel le financement à la mission serait meilleur pour préserver l'autonomie des groupes⁷.

⁴ Grégoire, I. (2009, 29 septembre). Les nouveaux philanthropes. *L'actualité*. Récupéré de <http://www.lactualite.com/lactualite-affaires/les-nouveaux-philanthropes/>; Bourdon, M.-C. [s.d.]. Les PPP sociaux : Soutien essentiel ou mal nécessaire?. *Revue RND*. Récupéré de http://www.frontnb.ca/Document/PPP_sociaux.pdf

⁵ Fédération autonome de l'enseignement et Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Outaouais. (2009). *Mieux comprendre l'affaiblissement des services publics : Quand les fondations privées ébranlent les fondations de l'édifice social*. Récupéré de <http://www.socialrightscura.ca/documents/publications/greason/fondations-faetrovepo.pdf>

⁶ Lesemann, F. (2011). « Nouvelles fondations privées » et transition de « régimes institutionnels ». *Lien social et Politiques*, printemps (65), p. 93

⁷ Cette politique de reconnaissance et de financement, intitulée « L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » est

En ce sens, comme en témoignent les résultats d'un sondage publié en 2013⁸, les organismes communautaires ont vu d'un œil plutôt mauvais l'arrivée de ce nouveau joueur au Québec.

Tableau 1. Perception qu'ont les organismes communautaires des différents bailleurs de fonds (en nombre relatif)⁹

Bailleurs de fonds	Très négatif à négatif	Positif à très positif	Ne s'applique pas/Refus de répondre
Programme de financement fédéral	47,9 %	28,7 %	23,4 %
Programme de financement provincial	24,0 %	73,0 %	3,0 %
Programme de financement municipal	41,4 %	30,1 %	28,5 %
Centraide	32,6 %	45,9 %	21,6 %
Fondation Chagnon	54,9 %	8,2 %	36,9 %
Fondations privées	29,1 %	28,7 %	42,3 %
266 répondants			

Les résultats le démontrent; leur perception de cette fondation est nettement plus négative (54,9%) que celle d'autres bailleurs de fonds. La différence est encore plus grande si on regarde le peu de groupes (8,2%) qui en ont une perception positive à très positive, alors qu'elle est suivie d'assez loin par les autres fondations et le financement fédéral (28,7%). Cela n'est pas étonnant non plus, si on se fie à la promesse du président de la Fondation, Claude Chagnon, qui nous annonçait pas moins qu'une révolution en 2009: « Le Québec n'en est qu'à ses débuts en la matière, avait-il dit. Mais le temps où les fondations se contentaient de recevoir des demandes et de signer des chèques est révolu »¹⁰.

Par ailleurs, la FLAC, avec le gouvernement québécois, a également initié les premiers partenariats publics-privés (PPP) d'envergure dans le domaine du social; leur mise en place a représenté un moment important dans les discussions sur la relation entre la philanthropie et

disponible à l'adresse suivante : <http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp>.

⁸ Depelteau, J., Fortier, F. et Hébert, G. (2013). *Les organismes communautaires au Québec : Financement et évolution des pratiques*. Montréal : Institut de recherche et d'informations socioéconomiques.

⁹ Depelteau, J., et al., 2013, *op.cit*

¹⁰ Grégoire, I. (2009, 21 septembre). Fondation Lucie et André Chagnon : Un demi-milliard pour les jeunes!. *L'actualité*. Récupéré de <http://www.lactualite.com/lactualite-affaires/fondation-lucie-et-andre-chagnon/>

l'action communautaire au Québec. Lors de leur mise en place, plusieurs voix se sont élevées contre la mise en place de ce type de gestion dans le champ de la lutte à la pauvreté. Créée en 2011, la Coalition Non aux PPP sociaux, constitue un des exemples de réactions suite à la création de ces PPP. Brièvement, ces trois PPP, à l'instar d'autres *matching grants*, ont donné lieu à la formation de trois sociétés de gestion distinctes gérées par un conseil d'administration paritaire FLAC- État.

Tableau 2. Les partenariats publics-privés entre la FLAC et le gouvernement québécois

Québec en forme	2007-2017	480 millions \$	Promouvoir les saines habitudes de vie chez les jeunes Québécois.es de la naissance à 17 ans
Avenir d'enfants	2009-2019	400 millions \$	Promouvoir la prévention précoce auprès des enfants de 0 à 5 ans, particulièrement pour ceux et celles vivant en situation de pauvreté
Réunir Réussir	2009-2014	100 millions \$	Prévenir le décrochage scolaire chez les jeunes

En somme, nous pouvons résumer en caractérisant la « nouvelle » philanthropie par deux éléments. D'une part, elle chercherait à faire « nouveauté », c'est-à-dire en se différenciant à la fois de pratiques philanthropiques plus traditionnelles ou anciennes, mais également des pratiques de financement public. D'autre part, elle importerait des « modèles extérieurs aux politiques sociales », notamment de la finance et de l'économie, pour opérer « un changement de paradigmes scientifiques » dans le domaine du social.¹¹ En ce sens, elle chercherait à « optimiser » le rendement de son investissement social, à la manière de n'importe quel autre investissement qu'elle aurait fait dans un autre champ¹².

2. La « nouvelle philanthropie » est-elle si nouvelle ?

Toutefois, un examen plus fin de la définition du philanthrocapitalisme nous amène aujourd'hui à relativiser l'importance de l'arrivée de ce courant. En prenant un peu de distance face à ce phénomène, certains auteurs comme Lefèvre¹³ contestent les deux éléments centraux à la définition du « philanthrocapitalisme ». D'une part, il ne serait pas possible de démontrer la nouveauté intrinsèque des pratiques de ces philanthropes, par

¹¹ Lambelet, A. (2014). *La philanthropie*. Paris : Presses de Sciences Po, p.92-93

¹² Ducharme, É. et Leseman, F. (2011). Les fondations et la « nouvelle philanthropie » : un changement de paradigmes scientifiques et politiques. *Lien social et Politiques*, printemps(65), p.203-224.

¹³ Lefèvre, S. (2015). Pour une approche sociopolitique de la philanthropie financière : plaidoyer pour un programme de recherche. *Politiques et Sociétés*, 34(2), 61-85. doi:10.7202/1032507ar

rapport à des pratiques ou discours anciens. D'autre part, leur existence ne représenterait pas la seule source d'influence du privé dans les affaires publiques; l'État actuel y jouant aussi son rôle via les pratiques de nouvelle gestion publique notamment.

D'abord, la première idée sur la présumée rupture dans les courants philanthropiques (de la philanthropie traditionnelle au philanthrocapitalisme) nécessite une mise en contexte historique des pratiques philanthropiques. Évidemment, si chaque tendance philanthropique est influencée par son contexte sociopolitique, pour Lefèvre, la considération de certains éléments, tels que le recours à la science ou le principe fondateur de la philanthropie (soit le pouvoir d'accumuler de la richesse), nous démontre plutôt une continuité dans la pratique philanthropique¹⁴.

Puisqu'il n'est pas l'objet de ce bilan d'en faire la démonstration exhaustive, mentionnons simplement qu'à la fin du 19^e et au début du 20^e siècle, les grandes fondations étaient déjà affairées à mettre de l'avant leurs orientations à travers la pratique philanthropique, que ce soit au niveau de la politique internationale¹⁵ ou dans les quartiers pauvres (mise sur pied d'écoles, d'hôpitaux, de bibliothèques)¹⁶. À Chicago, par exemple, le financement de trente millions de dollars par la fondation de John D. Rockefeller a permis la création, en 1890, d'une université devenue prestigieuse en sciences sociales¹⁷. L'École de Chicago, souvent identifiée comme le berceau du travail social nord-américain, a développé un modèle d'intervention particulier dans les quartiers populaires pour éduquer les populations locales. Même les discours de fondations considérées aujourd'hui comme traditionnelles, telles que la Fondation John D. Rockefeller ou la Fondation Carnegie par exemple, se vantaient d'importer des méthodes rationnelles de gestion issues du monde des affaires dans le secteur de la charité, perçu comme déjà dépassé à l'époque¹⁸. En ce sens, l'idée selon laquelle les valeurs et morales du capitalisme servent un intérêt public ne serait pas nouvelle. Au contraire, cette idée résonne avec celles d'Adam Smith qui soutenait que le marché laissé à lui seul profiterait naturellement à l'intérêt public.¹⁹

La deuxième idée contestée par Lefèvre dans la définition de la nouvelle philanthropie traite de l'influence du secteur privé au détriment du secteur public. Cette contestation s'appuie principalement sur le rôle, à travers le temps, de régulation qu'a eu l'État sur la philanthropie, notamment à travers les dispositifs fiscaux. Du moins, elle invite à ne pas « surévaluer la puissance des fondations, notamment dans le domaine social, surtout si on la rapporte aux budgets publics sur ces questions »²⁰. Elle appelle également à évaluer

¹⁴ Lefèvre, 2015, *op.cit.*

¹⁵ Bishop et Green, 2008, *op.cit.* p.269-270

¹⁶ Zunz, O. (2012). *La philanthropie en Amérique : Argent privé, affaires d'État*. Paris : Fayard, p.20.

¹⁷ Picard, J.-F. (1999). *La Fondation Rockefeller et la recherche médicale*. Paris : Presses Universitaires de France.

¹⁸ Chernow, R. (1998). *Titan : The Life of John D. Rockefeller, Sr.* New York : Random House. p. 314

¹⁹ Cité dans McGoey, L. (2012). Philanthrocapitalism and its critics, *Poetics*, <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0304422X12000150>, 185–199.

²⁰ Lefèvre, S. et Charbonneau, J. (2011). Présentation : Philanthropie et fondations privées : vers une nouvelle gouvernance du social? *Lien social et Politiques*, printemps(65), p.9

« l'effectivité des politiques et dispositifs mis en place par les investissements philanthropiques (...) plutôt que d'en postuler *a priori* la toute-puissance »²¹. Par ailleurs, au lieu de les poser en antagonistes, certains abordent plutôt la convergence d'intérêts entre la philanthropie et les administrations gouvernementales, notamment pour en faire une « politique discrète »²².

Principalement étudiée aux États-Unis, la construction de politiques fiscales permettant l'existence et l'accumulation financière des fondations met en lumière le rôle que le secteur public a joué dans la mise en place de ces réseaux²³. Au Québec et au Canada, la fiscaliste Brigitte Alepin a déjà souligné les abris fiscaux et aménagements législatifs dont des fondations comme la FLAC ont pu bénéficier lors de leur création.²⁴ Dans cette perspective, si l'arrivée de cette fondation a été souvent perçue comme l'empiètement du secteur privé dans les « affaires publiques », peu d'acteurs ont mentionné que c'est le gouvernement québécois qui a donné son aval à la mise en place des PPP. La signature de PPP laisse donc plutôt présager une certaine convergence des idées et des valeurs des deux administrations. Ces formes de contrat cherchent avant tout à valoriser une action non gouvernementale, initiée par des individus et le secteur privé, reléguant le rôle de l'État parmi un ensemble plus vaste de distributeurs ou de producteurs de « biens publics ». Donc, loin de se « désengager » comme nous avons l'habitude de souligner, l'État se réengage autrement en jouant un rôle actif dans ce processus de redéfinition des responsabilités avec le secteur privé.²⁵ En ce sens, faut-il le rappeler, la loi mettant en place Québec en forme a été adoptée, en 2007, à l'unanimité par les parlementaires. Également, lors de l'annonce de la mise sur pied d'Avenir d'enfants en 2009, Tony Tomassi, alors ministre de la Famille du Québec, nous l'avait présenté comme le fruit d'une entente entre deux organisations aux missions communes.²⁶

Par conséquent, après examen, le philanthrocapitalisme présenté comme étant un nouveau modèle relèverait plus d'une représentation idéologique visant à séduire les acteurs qu'une pratique philanthropique en rupture avec les précédentes²⁷. L'évaluation de l'impact de ces présumées nouvelles pratiques philanthropiques n'a également pas réussi à prouver cette prétendue rupture pour l'instant. D'après Lambelet, il existe une

²¹ Lefèvre et Charbonneau, 2011, *op.cit.*, p.10

²² Lambelet, 2014, *op.cit.*

²³ On attribue à Christopher Howard aux États-Unis, le travail de mettre à jour cette dimension moins connue de l'État social. Une analyse approfondie des exemptions fiscales permet de rendre compte de l'engagement important des gouvernements dans de telles politiques (plutôt que des dépenses directes dans les politiques sociales). C.f. Howard, C. (1997). *The Hidden Welfare State*. Princeton : Princeton University Press.

²⁴ Alepin, B. (2004). *Ces riches qui ne paient pas d'impôts*. Montréal : Éditions du Méridien. ; Alepin, B. (2011). *La crise fiscale qui vient*. Montréal : VLB éditeur.

²⁵ Dardot, P. et Laval, C. (2010). *La nouvelle raison du monde : Essai sur la société néolibérale*. Paris : Éditions La Découverte, p.281

²⁶ Cauchy, C. (2009). La dictature de la charité? *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/251834/la-dictature-de-la-charite>; Tomassi, T. (2009, 22 avril). Un partenariat pour le mieux-être des familles. *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/246865/un-partenariat-pour-le-mieux-etre-des-familles>

²⁷ Katz, S. What Does It Mean to Say that Philanthropy is "Effective"? The Philanthropists' New Clothes, *Proceedings of the American Philosophical Society*, 149 (2), 123-131.

distorsion évidente entre les discours sur la nouvelle philanthropie et ce qui est mis en pratique par les philanthropes contemporains. En effet, ce qui est énoncé ou présenté par les acteurs de la nouvelle philanthropie révélerait davantage les horizons d'attentes de ceux-ci que le reflet des pratiques concrètes. À ce sujet, même le directeur de l'*European Venture Philanthropy Association* aurait abordé cette question lors d'une conférence annuelle de l'association. D'après ses observations, seuls 20% de ses membres pratiqueraient véritablement de la *venture philanthropy*, les autres adoptant plutôt des pratiques philanthropiques conventionnelles.²⁸ Or, il n'en demeure pas moins que l'augmentation de la présence philanthropique, qui elle n'est pas contestée²⁹, maintient l'importance d'étudier cet acteur et les critiques qui lui ont été adressées.

3. Les critiques de la présence philanthropique

Dans le champ de l'action communautaire, une recension des écrits a permis de catégoriser ces critiques ou inquiétudes par rapport à l'action de la philanthropie d'après trois thématiques: 1) le recours aux recherches positivistes; 2) la mise en place d'un marché du don; 3) la menace pour l'autonomie politique et la légitimité démocratique des fondations.³⁰

3.1 *Le recours aux recherches positivistes*

La recherche d'une intervention efficace par les fondations les a souvent conduites à financer elles-mêmes certaines recherches universitaires permettant de documenter un enjeu social ou une pratique. La plupart de ces recherches, plus près des domaines de la médecine, de la psychologie ou encore de la psychiatrie, proposent des connaissances fondées sur une conception positiviste du social. Une approche scientifique qui ne considère que les faits observables ou vérifiables comme étant seuls dignes d'une connaissance scientifique objective. Par exemple, à partir de ce biais épistémologique, les travaux entourant la prévention précoce auprès des enfants tentent de démontrer par des corrélations statistiques entre une série d'observations comportementales que nous pouvons prédire des troubles de comportements à l'adolescence en étudiant les risques dès la grossesse ou les premières années de la vie. Soulignons que tout ce qui n'est pas observable comme les valeurs sociales et culturelles, les rapports d'autorité, l'imaginaire, les croyances, etc. est évacué de l'analyse. C'est pourquoi certains ont démontré comment cette conception médicale de l'individu dit « à risque » réduirait l'intervention à une forme de responsabilisation individuelle de toutes sortes de conditions

²⁸ Lambelet, 2014, *op.cit.*, p.71

²⁹ Note : Au Québec, et particulièrement dans les milieux francophones, d'où émergent plusieurs des critiques sur la philanthropie, on pourrait penser que cette impression de nouveauté correspond également à la formation, depuis les années 1960, d'une bourgeoisie francophone. Plusieurs hommes et femmes de la classe d'affaires francophone ayant constitué le *Québec inc.* (comme la famille Chagnon) se voient quelques années plus tard en bonne position financière pour mettre sur pied une organisation philanthropique.

³⁰ Cette catégorisation est tirée de Berthiaume, A. (2016). *La gouvernance néolibérale dans les organismes communautaires québécois : Étude de cas de la Fondation Lucie et André Chagnon*. Université du Québec à Montréal, Montréal. M.a.

environnementales et matérielles encadrant le parcours de ces enfants. Les interventions issues de tels appuis scientifiques tendraient alors à concentrer les énergies autour de dépistage précoce, au risque de stigmatiser les populations qui cumulent les « facteurs de risques » sociaux, tels que la monoparentalité ou la pauvreté.³¹ Ici, c'est le pouvoir de l'expertise qui semble séduire par ses promesses de vérités scientistes. Ce qui n'est pas sans poser problème pour certaines approches d'action communautaire où les destinataires de l'intervention sont invités à participer à la définition de leurs problèmes.

3.2. *La mise en place d'un marché du don*

Dans une autre perspective, certains écrits lient l'arrivée de la « nouvelle philanthropie » à l'introduction de la logique de marché (offre et demande) dans le champ de la lutte à la pauvreté.³² De fait, en assistant au déclin de l'État providence depuis les années 1980, la charité privée aurait intégré un climat de mise en vente et de compétition entre les différents organismes et causes sociales, ceux-ci cherchant à séduire des donateurs pour assurer leur survie. En ce sens, l'importance ou l'urgence d'un besoin ne serait pas garant de sa survie, mais c'est plutôt la capacité de ses porte-paroles de la défendre et de la mettre en vente qui permettrait la perception de fonds et, par conséquent, la poursuite des activités.³³ C'est donc dans ces conditions, cumulées à l'épuisement des réseaux de solidarités traditionnelles, que la marchandisation du don risque de freiner l'universalité et l'accessibilité des services sociaux.³⁴

3.3. *La menace pour l'autonomie politique et la légitimité démocratique des fondations*

Enfin, une grande proportion des critiques et questionnements des milieux communautaires et syndicaux se sont principalement articulés autour des enjeux de l'autonomie politique des organismes et de la légitimité démocratique des fondations.³⁵

³¹ Parazelli, M., Hébert, J., Huot, F., Bourgon, M., Gélinas, C., Laurin, C., Lévesque, S., Rhéaume, M. et Gagnon, S. (2003). Les programmes de prévention précoce : fondements théoriques et pièges démocratiques. *Service social*, 50 (1), 81-121. doi : 10.7202/006920ar; Parazelli, M. (2010). L'autorité du « marché » de la santé et des services sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*, 22(2), 1-13. doi : 10.7202/044215ar; Rousseau, C. (2012). En écho : des instruments pour négocier le pouvoir. *Nouvelles pratiques sociales*, Hors-série, (1), 69-74; Sylvestre, M.-E. (2012). La science est-elle contre les pauvres? L'analyse du discours savant et politique sur les vulnérables. *Nouvelles pratiques sociales*, Hors-série, (1), 30-48. doi : 10.7202/1008625ar

³² Pineault, É. (1997). Le retour de la charité. La solidarité saisie par la main invisible. *Cahiers de recherche sociologique*, (29), 79-102. doi : 10.7202/1002677ar

³³ Godbout, J. T. (2002). Le bénévolat n'est pas un produit. *Nouvelles pratiques sociales*, 15(2), 42-52. doi : 10.7202/008913ar

³⁴ Pineault, 1997, *op.cit.*

³⁵ Les travaux de Bouchard et Ducharme offrent un aperçu du point de vue des intervenantes sur la mise en place de la FLAC et d'Avenir d'enfants. Bouchard, M. (2013). Le financement des programmes de la FLAC dans notre milieu : menaces ou opportunités? Université de Concordia, Montréal, rapport de recherche action. Ducharme, É. (2010). *Étude de l'impact de l'arrivée des fondations privées sur les organismes communautaires qui se consacrent à la famille*. Institut national de la recherche scientifique, Montréal. M.a.

D'une part, l'introduction du secteur privé dans le champ du social inquiète plusieurs organismes à propos du type d'intervention qui est privilégié par la philanthropie. Puisque son financement est généralement offert sur des projets particuliers, les groupes se verraient alors dépossédés du pouvoir de définition de leur intervention, celui-ci étant relégué aux instigateurs des programmes de financement³⁶. À cette condition, s'ajoute également l'augmentation du temps consacré à la reddition de compte et autres mécanismes permettant de faire la démonstration d'une gestion efficace de l'organisme, diminuant ainsi le temps et les ressources disponibles pour la réalisation de sa mission. Plus encore, dans un sondage réalisé en 2013, plusieurs organismes ont témoigné de l'influence des bailleurs de fonds, tant dans la gestion interne qu'au sein d'instance de concertation³⁷.

D'autre part, la philanthropie, puisqu'elle s'appuie sur un principe d'accumulation, soulève des questions d'imputabilité et de répartition des richesses. En plus de bénéficier d'exemptions fiscales et d'arrangements législatifs à sa faveur³⁸, la philanthropie est considérée comme peu redevable envers les groupes qu'elle choisit de financer. Pour des acteurs extérieurs aux fondations (et non gouvernementaux), il deviendrait alors plus difficile d'exiger une quelconque forme d'imputabilité et de reddition de compte.

4. La philanthropie stratégique

Afin d'améliorer notre compréhension du phénomène d'augmentation de la philanthropie dite stratégique, la « perspective d'investissement social » nous permet de mieux appréhender cette convergence entre les discours d'une certaine part des acteurs philanthropiques et gouvernementaux, notamment sur la question de la petite enfance.

Le nouveau paradigme de l'investissement social, observé à l'échelle internationale, redéfinit la « géométrie du triangle formé par l'État, les familles et les marchés » depuis la période néolibérale débutant dans les années 1980³⁹. Après avoir critiqué le modèle de l'État providence, et mené une véritable reconfiguration axée sur la privatisation et la décentralisation de la gouvernance des services sociaux, la perspective de l'investissement social revient sur la politique du « tout-marché »⁴⁰. De fait, tout en demeurant critiques d'une intervention étatique qui serait monopolistique, de grands joueurs comme ceux du Fonds monétaire international⁴¹ avancent dorénavant que l'agenda néolibéral ne serait pas suffisant pour prendre en charge les enjeux sociaux.

³⁶ Parazelli, 2010, *op.cit.*

³⁷ Depelteau et al. 2013, *op.cit.*

³⁸ Alepin, 2004; 2011, *op.cit.*

³⁹ Jenson, J. (2000). Le nouveau régime de citoyenneté du Canada : investir dans l'enfance. *Lien social et Politiques* (44), 11-23. doi:10.7202/005131ar

⁴⁰ Jenson, J. (2009). Lost in Translation: The Social Investment Perspective and Gender Equality. *Soc Pol*, 16(4), 446-483. doi:10.1093/sp/jxp019

⁴¹ Pour un exemple de cette tendance, c. f. l'article d'Ostry, Loungani et Fruceri dans le journal du Fonds monétaire international (juin 2016); « *Neoliberalism : Oversold?* », 53(2), Récupéré de <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2016/06/ostry.htm>

Pour cette raison, d'après certains acteurs privés comme publics, il serait alors légitime « d'investir », sous certaines conditions, dans le capital humain. C'est ce qui est identifié comme la « responsabilité mixte »⁴². C'est dans ce contexte que l'établissement de partenariats entre la Fondation Lucie et André Chagnon et le gouvernement québécois apparaît comme la suite logique d'un État qui fait des choix stratégiques et d'une fondation qui cherche à influencer « stratégiquement » la prise de décisions gouvernementales.

Dans cette perspective, la recherche d'un retour sur investissement accru concentre ses promoteurs autour d'interventions de prévention auprès des enfants en bas âge, ou visant à briser la « transmission intergénérationnelle » de la vulnérabilité. En ce sens, ces derniers sont pris en charge en bas âge, dans le but d'éviter les risques associés à « l'exclusion sociale » à l'âge adulte, ce qui nuirait à leur intégration sur le marché du travail précarisé.⁴³

La redéfinition des rôles et responsabilités du triptyque marché-familles-État a également modifié les représentations entourant les instances de régulations intermédiaires que constituent les communautés, les quartiers et les réseaux informels de soutien. Ces derniers deviendraient à la fois célébrés, en tant qu'alternatives à l'intervention étatique, et appelés à se moderniser à travers l'introduction de principes entrepreneuriaux. De ce fait, les femmes, surreprésentées dans les rôles de reproduction sociale, voient une partie de leur charge de travail se reprivatiser, dans ce processus de *responsabilisation* locale.⁴⁴

5. Quelles suites pour la philanthropie stratégique?

Près d'une dizaine d'années après le début des PPP sociaux, en 2015, nous apprenons que la FLAC et le gouvernement québécois ne renouvèleraient pas ces ententes au-delà des échéances prévues⁴⁵. Autrement dit, les trois PPP Avenir d'enfants, Québec en forme et Réunir Réussir ne seraient pas reconduits. Or, pour les acteurs et actrices du milieu, la fin de ces ententes ne semble pas signifier un retour dans le temps. Bien au contraire, plusieurs transformations des paysages philanthropiques et communautaires continuent de les concerner. Quelques éléments peuvent nous servir d'arguments pour parler de cette continuité dans la transformation des modes de financement des secteurs communautaires québécois.

D'abord, on retrouve un certain engouement récent autour d'une recherche d'un « impact » qui serait « collectif » chez les acteurs philanthropiques américains⁴⁶ et

⁴² Jenson, 2009, *op.cit.*

⁴³ Lindert et *al.* cités dans Jenson, 2009, *op.cit.*

⁴⁴ Jenson, 2009, *op.cit.*

⁴⁵ La lettre signée par la directrice générale Julie Dostaler est disponible à l'adresse suivante : <http://www.riocm.ca/wp-content/uploads/2015/03/quebec-en-forme-2.pdf>

⁴⁶ Hanleybrown, F., Kania, J., Kramer, M. (2013). Canaliser le changement : Comment réussir l'impact collectif, *Stanford Social Innovation Review*. traduction récupérée de http://dynamocollectivo.com/wp-content/uploads/2013/02/Canaliser_le_changement.pdf

canadiens⁴⁷. À ce titre, l'initiative récente du Projet à **impact collectif** (PIC) destiné aux quartiers montréalais semble s'inscrire dans cette recherche de coaliser les efforts de plusieurs acteurs locaux autour d'enjeux partagés. Le PIC « est un accélérateur de changement qui vise à augmenter l'impact de la mobilisation et à obtenir des résultats mesurables et marquants sur la réduction de la pauvreté dans les quartiers montréalais »⁴⁸. Le PIC vise donc non seulement à financer des projets, mais à avoir un impact structurant sur les processus de mobilisation des communautés financées. Administré par Centraide du Grand Montréal, ce fonds est soutenu par le financement de sept grandes fondations familiales qui « s'engagent auprès de Centraide du Grand Montréal à investir 21 M\$ sur cinq ans dans 17 quartiers de l'île de Montréal »⁴⁹.

Par ailleurs, un autre mode de financement, celui des **obligations à impact social**, semble gagner en intérêt dans les milieux philanthropiques et gouvernementaux (canadiens⁵⁰ comme québécois⁵¹). Cette pratique de finance sociale lie, par contrat, des capitaux privés et publics, parfois à travers un intermédiaire, à des organismes communautaires « prestataires » pour administrer certains services. Plusieurs modèles d'obligation à impact social existent.⁵² Selon le modèle des firmes conseil MaRS Centre for Impact Investing et Deloitte (ci-dessous), lors de la formalisation du contrat, certains objectifs mesurables sont fixés afin d'évaluer l'atteinte ou non des résultats attendus.

⁴⁷ Entres autres, Brunet, L. (2014). *Apprendre à danser le tango sur un fil de fer : Agir selon une approche d'impact collectif*. The Philanthropist, 26(1), 21-33; Dynamo. (2016). *Impact collectif : Deux exemples du Québec*, Récupéré de <http://dynamocollectivo.com/realisations/impact-collectif-deux-exemples-du-quebec>

⁴⁸ Centraide du Grand Montréal. (2016). *Projet impact collectif*. Récupéré de <http://www.centraide-mtl.org/fr/organismes/projet-impact-collectif/>

⁴⁹ Centraide du Grand Montréal, 2016, *op.cit.*

⁵⁰ Ressources Humaines Développement des Compétences Canada (RHDC). 2013. *Exploiter le pouvoir de la finance sociale : Réponse des Canadiens à l'Appel national d'idées sur la finance sociale*, Canada, Récupéré de http://www.edsc.gc.ca/fra/consultations/finance_sociale/rapport/index.shtml, 35 p.

⁵¹ Desjardins, François (2015). Du financement privé pour réaliser des missions de l'État, *Le Devoir*, Récupéré de <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/455411/du-financement-privé-pour-realiser-des-missions-de-l-etat>

⁵² Les tables rondes des organismes volontaires en éducation populaire de la Montérégie et de l'Outaouais ont produit un document de vulgarisation sur la question, disponible à l'adresse suivante : <http://trovepo.org/documents/LACAetlafinancesocialeVF1.pdf>

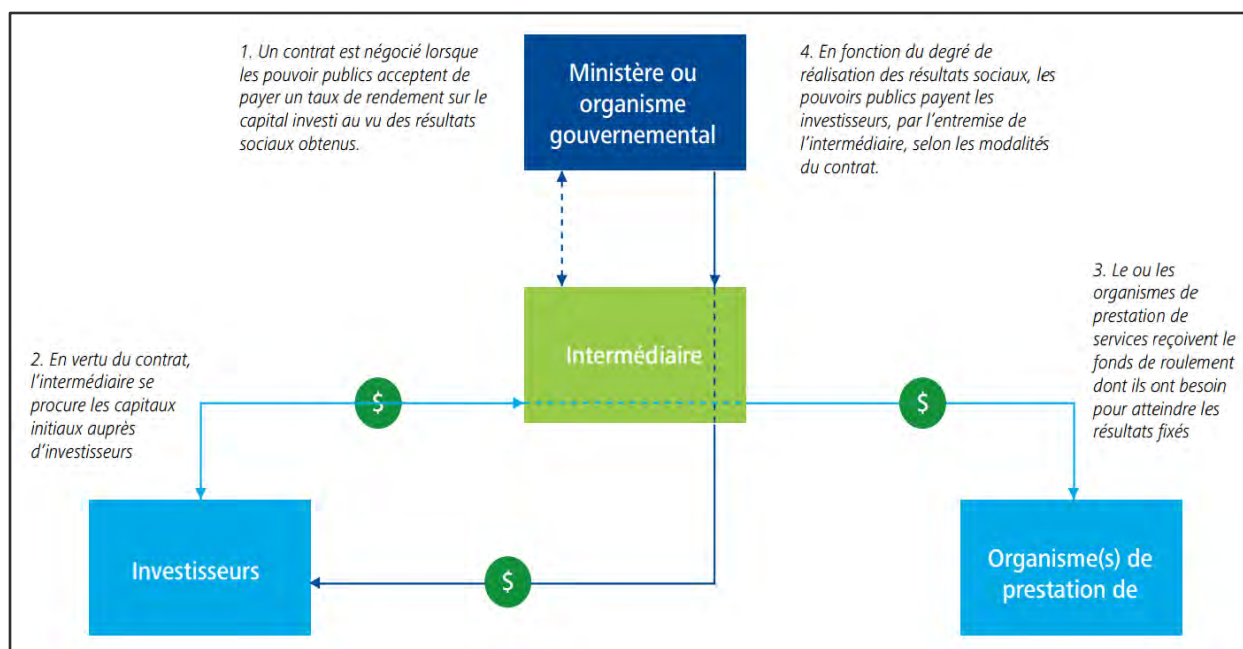


Figure 2. Modèle d'obligation à impact social incluant un intermédiaire⁵³

En fonction de l'atteinte par l'organisme prestataire des résultats fixés, l'organisation publique rembourse l'investisseur privé. Ainsi, l'élément central pour les organismes communautaires, en tant qu'exécutant des mandats contractualisés, repose sur la définition des critères d'évaluation du succès.

Ensuite, un autre modèle d'intervention communautaire, celui de **l'entreprise sociale du Dr Julien**, semble également gagner du terrain au Québec. En 2015, la ministre de la Famille de l'époque, Francine Charbonneau, annonçait l'octroi de nouvelles sommes à sa fondation, la Fondation du Dr Julien. Dans le but de l'aider à développer des centres de pédiatrie sociale à la grandeur du Québec, 22 millions de dollars lui sont promis. Ces contributions sont étalées au cours de cinq années de 2015-2016 à 2019-2020. Ce faisant, le gouvernement québécois vise la mise sur pied d'environ 40 centres de pédiatrie sociale, permettant de desservir 20 000 enfants qui seraient en situation de vulnérabilité.⁵⁴ En 2016, c'est au tour de la Ville de Montréal d'annoncer, dans le cadre de sa première

⁵³ Deloitte et MaRS Centre for Impact Investing (2014), *Obligations à impact social au Canada : Analyse pour les investisseurs*, Récupéré de <http://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/financial-services/ca-fr-obligations-a-impact-social-au-canada-analyse-pour-les-investisseurs.pdf>

⁵⁴ Cabinet de la ministre de la famille (2015, 17 décembre 2015). *Pour le mieux-être des enfants issus d'un milieu vulnérable — La ministre Francine Charbonneau annonce l'octroi d'un soutien financier de 2 M\$ à la Fondation du Dr Julien*, Récupéré de <http://www.newswire.ca/fr/news-releases/pour-le-mieux-etre-des-enfants-issus-dun-milieu-vulnérable--la-ministre-francine-charbonneau-annonce-loctroi-dun-soutien-financier-de-2-m-a-la-fondation-du-dr-julien-562827791.html>.

Politique de l'enfant, son partenariat avec le Dr Julien pour mettre en place des centres de pédiatrie sociale dans chacun de ses arrondissements.⁵⁵

Enfin, il va sans dire que le contexte socio-économique qui a ouvert la porte grandissante aux fondations ne semble pas être en voie de changer. En effet, les dernières années de **budgets d'austérité**, tant du Parti libéral que du Parti québécois, ont accentué les besoins, surtout chez les populations déjà marginalisées par leurs conditions de vie⁵⁶. Lorsqu'elles ne sont pas carrément exclues des programmes sociaux publics (sans-papiers, travailleurs et travailleuses étrangers temporaires, etc.), les populations marginalisées ont été affectées par les coupures dans les services, particulièrement hors des grands centres.⁵⁷ Ce faisant, les politiques québécoises, particulièrement arides en termes d'austérité⁵⁸ auraient augmenté la pression sur les réseaux de solidarités communautaires au sein desquels les organismes communautaires participent. Dans ce contexte, la recherche de financement tous azimuts a également confirmé ce qui s'annonçait comme une évidence : la philanthropie est installée pour rester.

⁵⁵ Cameron, D. (2016, 26 juillet 2016). Denis Coderre nommé son commissaire à l'enfance. *La Presse*. Récupéré de <http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201606/29/01-4996452-denis-coderre-nomme-son-commissaire-a-lenfance.php>; Ville de Montréal. (2016). La Ville de Montréal alloue un budget annuel de 5 M\$ à sa nouvelle Politique de l'enfant [Communiqué de presse]. Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5997_102503571&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=27066&ret=/pls/portal/url/page/bur_du_maire_fr/rep_bur_du_maire/rep_communiques/coll_communiques

⁵⁶ Plusieurs documents ont déjà été produits pour vulgariser les conséquences des politiques d'austérité. Parmi ceux-ci, cf. L'R des centres de femmes du Québec (2016), *Études des impacts des mesures d'austérité sur les femmes entre janvier et décembre 2015*, Québec. Récupéré de <http://www.rcentres.qc.ca/files/rfemmes-austerite-mars2016.pdf>. Voir aussi les résultats préliminaires de la Commission populaire pour l'action communautaire autonome (ACA), (2016). Récupéré de https://prezi.com/mxg_hsr3xwj/presentation-17-mai-2016/.

⁵⁷ Desrochers, F. et Shepper, B. (2015). *Le secteur public et l'économie régionale au Québec*. Montréal : Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS). Récupéré de http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Fonctionnaires_en_r_gion_WEB.pdf

⁵⁸ Trudel, J. (2015, 11 janvier). Le Québec, un champion mondial de l'austérité, *L'Actualité*. Récupéré de <http://www.lactualite.com/politique/le-quebec-un-champion-mondial-de-lausterite/>.

Synthèse du Grand débat

L'organisation du Grand débat à l'Institut Santé Société de l'UQAM fait partie des moyens qui ont été pris par les acteurs et actrices du milieu communautaire et universitaire pour réfléchir et s'outiller face aux transformations en cours⁵⁹.

Présentation de la Coalition Non aux PPP sociaux

Laurence Lagouarde, agente de liaison et de mobilisation, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec et Coalition Non aux PPP sociaux

Pour débiter, Laurence Lagouarde agente de liaison et de mobilisation à la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec et membre de la Coalition Non aux PPP sociaux, a présenté le contexte de formation de la Coalition.

Dès 2002, les premières critiques sur les fondements théoriques et les pratiques de la philanthropie se forment au Québec. La mise sur pied de Québec en forme en 2007, puis d'Avenir d'enfants et de Réunir Réussir en 2009 marque, pour les organismes communautaires du Québec, un tournant significatif dans la gouvernance entourant la lutte à la pauvreté.

En 2013, le Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal, le Conseil central du Montréal métropolitain et le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal ont organisé les premières journées de réflexion sur la question des partenariats public-philanthropie. Intitulé « Fondations et PPP sociaux – visages de la privatisation », les 31 janvier et 1er février 2013 rassemblent environ 150 personnes issues des milieux communautaires, syndicaux, universitaires et publics. Suite à cet événement, la Coalition Non aux PPP sociaux est mise sur pied.

Liste des groupes membres de la Coalition Non aux PPP sociaux :

Action-Gardien, table de concertation de Pointe-Saint-Charles

Conseil central du Montréal Métropolitain-CSN

FAFMRQ (Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec)

Fédération de la santé et des services sociaux-CSN

L'R des centres de femmes du Québec

⁵⁹ Pour consulter la programmation de cette journée, http://www.cmm-csn.qc.ca/c/document_library/get_file?uuid=106e6f50-2e6a-474d-8044-b27ebe776e49&groupId=10137

MASSE (Mouvement d'action solidaire des sans-emploi)

RIOCM (Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal)

RMJQ Montréal-Laval (Regroupement des maisons de jeunes du Québec Montréal-Laval)

ROC de l'Estrie (Regroupement des organismes communautaires)

ROCFM (Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal)

RQ-ACA (Réseau québécois de l'action communautaire autonome)

Dans le but de rallier d'autres acteurs des milieux communautaires et syndicaux, la Coalition Non aux PPP sociaux produit une déclaration d'appui visant à interpeler le gouvernement du Québec sur la question des PPP sociaux⁶⁰. Quatre (4) demandes principales sont adressées dans cette déclaration :

- 1) S'engager à ne pas conclure de nouveaux partenariats public-philanthropie (PPP sociaux).
- 2) Ne pas renouveler les ententes déjà conclues.
- 3) Mener un débat public sur la responsabilité de l'État québécois quant aux orientations des politiques sociales.
- 4) Réinvestir les sommes jusque-là investies dans les fonds mixtes, dans les services publics et la mission de base des organismes communautaires.

Même si 364 organisations ont signé cette déclaration, elle n'a toutefois pas eu de réponse positive de la part du gouvernement.

Aujourd'hui, malgré le non-renouveau des PPP entre la FLAC et le gouvernement québécois, la Coalition continue de surveiller les actions entreprises par ces deux acteurs⁶¹. Entre autres, une annonce récente sur la question du décrochage scolaire doit être surveillée de près (plus d'informations à venir). De plus, l'annonce d'un financement à la hauteur de 22 millions de dollars sur cinq ans à la Fondation du Dr Julien laisse entendre que le gouvernement n'a pas décidé de changer son mode de gouvernance. L'annonce du PIC à Montréal s'inscrit aussi dans la même logique de charité privée. Pour cette raison, la Coalition Non aux PPP sociaux sent bien que, même si certains dispositifs changent, les pratiques *top-down* (l'imposition de logiques du « haut » — des fondations — vers le « bas » — les communautés) demeurent au fil du temps.

⁶⁰ Une brochure de vulgarisation est disponible à l'adresse suivante : <http://www.riocm.ca/wp-content/uploads/2014/05/brochurepppsociaux12mai2014.pdf>

⁶¹ Certains groupes membres de la Coalition Non aux PPP sociaux ont participé au reportage de Radio-Canada sur la question du bilan financier et du bilan d'activités des PPP sociaux. Pour plus d'informations, cf. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2016/03/14/002-fondation-chagnon-avenir-d-enfants-quebec-en-forme-argent-verse-quebec-communautaires.shtml>

Divisée en deux parties, la journée a débuté par un panel de quatre présentations, suivi d'ateliers en sous-groupes lors de l'après-midi sur l'expérience des organismes face aux pratiques philanthropiques et à leurs marges de manœuvre pour assurer l'autonomie de leurs actions.

Panel

La philanthropie et l'État — mise en perspective historique et débats actuels

Sylvain Lefèvre, professeur, Département de stratégie, responsabilité sociale et environnement à l'ESG UQAM

Sylvain Lefèvre, professeur au Département de stratégie, responsabilité sociale et environnement à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM a ouvert la journée avec une mise en perspective historique de la philanthropie canadienne.

À l'aide d'une mise en introduction sur les va-et-vient entre les rôles historiques des fondations et de l'État, M. Lefèvre a cherché à rappeler que **les rapports entre ces deux acteurs n'ont rien de figé** ni de naturel. De plus, si la privatisation des politiques sociales est un des impacts potentiels de ces rapports, elle ne constitue pas un lien de causalité directe. Plus encore, cette privatisation est plus liée à l'action étatique qu'à celle des fondations.

Durant la première moitié du 20^e siècle, les politiques étatiques étant minimales, la philanthropie avait un rapport de force avantageux dans la construction des politiques sociales. Par exemple, la Fondation J.W. McConnell, issue d'une fortune dans la vente d'assurances pour les entreprises (dans le domaine du chemin de fer et de l'exploitation des ressources naturelles), a été un donateur majeur depuis sa création en 1937. Celle-ci a donné des sommes considérables au Musée des Beaux-Arts, au Musée McCord, aux YMCA, aux hôpitaux, à l'Institut Neurologique de Montréal ainsi qu'aux deux grandes universités anglophones montréalaises, McGill et Concordia. Au cours des deux guerres mondiales, la Fondation J.W. McConnell a également organisé les collectes de fonds des YMCA pour les blessés de guerre et pour le soutien patriotique. Jusqu'à l'arrivée de la FLAC dans les années 2000, cette fondation, devenue aujourd'hui la Fondation de la famille McConnell, était la plus grande fondation privée. La Fondation Rockefeller a également joué un rôle important durant cette période aux États-Unis, notamment dans la construction d'institutions, d'hôpitaux, d'universités et de bibliothèques.

À la suite de la Seconde Guerre mondiale, entre les années 1950-1970, la construction d'un État social plus important a rééquilibré le pouvoir entre les fondations et l'État. En augmentant la perception des impôts (réduisant ainsi la possibilité d'accumuler de grandes fortunes), on observe une diminution dans la création de nouvelles grandes fondations. Au cours des années 1980, cependant, le tournant néolibéral s'est traduit par

une délégitimation de l'impôt et un retour de la légitimation du don. Puisque l'État possède alors moins de moyens pour financer les programmes publics, le modèle providentiel se retrouve alors en crise, permettant ainsi un retour en force des grandes fondations privées :

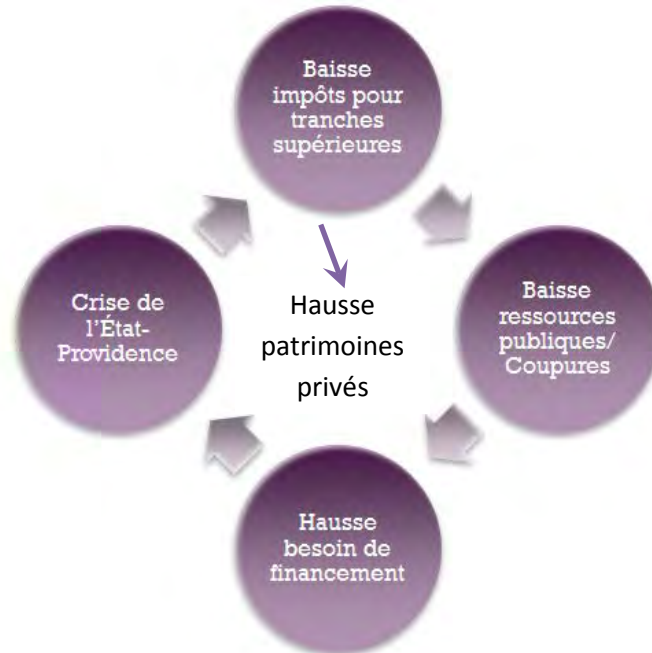


Figure 3. Délégitimation de l'impôt et légitimation du don

Aujourd'hui, la philanthropie prend deux formes différentes. Premièrement, les dons de particuliers correspondent à 12 milliards de dollars au Canada. Plus de 40 % de ces sommes seraient versées à des organismes religieux. Le secteur de la santé serait par la suite le plus financé (1,7 milliard de dollars), et les services sociaux seraient troisièmes (1,6 milliard). Les dons des particuliers constituent la forme de philanthropie la plus importante. Au Canada, le deux tiers de ces dons sont versés par le 10 % des plus riches. Deuxièmement, l'autre forme de philanthropie concerne les dons des Fondations. Au Canada, 10 000 fondations donnent annuellement 4 milliards de dollars. Mais, en observant le secteur de plus près, on note qu'il est très hétérogène, autant en termes de statuts, de taille ou de dons annuels. Une immense majorité d'entre elles n'ont ni équipe salariée ni stratégie de financement claire.

Au Québec, depuis quelques années, on observe plusieurs éléments qui favorisent l'augmentation des activités philanthropiques, que ce soit par des programmes d'appariement (Programme Mécénat Placement Culture ou Programme Placement Sport) ou par des incitatifs fiscaux. Les partenariats publics-privé sont également un exemple de prise de position favorable à la philanthropie par l'État. En ce sens, **la privatisation des politiques sociales doit sans doute plus à l'action de l'État qui met en place ces dispositifs.**

Malgré ces ententes, M. Lefèvre observe que les relations ne sont pas si harmonieuses entre les deux acteurs. En effet, diverses mesures de contrôle ont été prises par les gouvernements québécois (loi sur le lobbyisme, projet de loi 56) et canadien (vérification des activités politiques par l'Agence du revenu du Canada) pour encadrer davantage les pratiques des organismes de bienfaisance. L'austérité budgétaire a également provoqué une certaine remise en question pour les fondations de leur propre rôle. Voyant les budgets dans les programmes sociaux s'effriter, elles voient bien qu'elles ne peuvent pas remplacer à elles seules les coupes budgétaires de secteurs entiers. Plus encore, puisqu'elles s'étaient donné comme mission de financer l'innovation, que peuvent-elles faire lorsque les innovations financées n'arrivent plus à se pérenniser, car l'État n'est plus là? En ce sens, si la situation actuelle laisse croire à une forme de sous-traitance de l'État des politiques sociales, le partage des tâches entre l'État et le secteur philanthropique n'est ni explicite ni concerté pour l'immense majorité des fondations.

Face à ce dilemme, les fondations envisagent maintenant deux stratégies. D'abord, devant des budgets limités (la crise économique de 2008 a touché plusieurs investissements des fondations), elles cherchent à accroître leur impact. Pour ce faire, elles sollicitent l'aide de différentes firmes-conseils pour maximiser leur impact et développer le secteur de la finance sociale, dans lequel elles voient une opportunité de mettre en cohérence leurs actifs financiers avec leurs valeurs. Tout un secteur de professionnels se développe à l'heure actuelle pour répondre à ces nouvelles demandes. Des gens du milieu communautaire comme des milieux traditionnels de la finance (KPMG, Deloitte) s'activent alors pour faire connaître leurs nouvelles stratégies dans le secteur du social. Ensuite, certaines fondations ont également choisi de prendre la parole pour rappeler à l'État ses prérogatives sociales. Le collectif québécois des fondations a choisi en 2015 de signer une lettre ouverte au gouvernement portant sur les conséquences des budgets d'austérité sur le plan des inégalités.⁶² Un tel appel à la vigilance et une prise de distance avec l'État québécois sont peu communs dans le secteur philanthropique.

Quels enjeux communs aux secteurs philanthropiques et communautaires?

Jacques Bordeleau, directeur, Fondation Béati

Dans le contexte actuel de transformation à la fois du secteur communautaire, mais également du secteur philanthropique, Jacques Bordeleau de la Fondation Béati est venu présenter certains défis potentiellement communs aux deux milieux. Étant directeur d'une fondation qui se définit près du secteur communautaire, ce dernier a cherché des points de convergence sur ce qui pourrait réunir ces acteurs, plutôt que de les poser comme des

⁶² La lettre intitulée « Les risques de la rigueur budgétaire » est paru dans le journal *Le Devoir* du 10 mars 2015. Celle-ci est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/434025/de-grandes-fondations-privees-inquietes-les-risques-de-la-rigueur-budgetaire>

antagonistes. Les fondations ne constituent pas un acteur homogène. Elles sont plutôt hétéroclites et ont des pratiques diversifiées. En pleine période de redéfinition du rôle de l'État et de budget d'austérité, il sent l'urgence de rebâtir un contrat social, basé sur le dialogue et la solidarité entre celles et ceux qui poursuivent cet objectif.

1) Le rapport à l'État : complémentarité, substitution ou supplémentarité?

En tant que fondation faisant la promotion pour un État social fort, une des questions importantes pour la Fondation Béati a été de réfléchir au positionnement qu'elle occupe dans le financement des missions sociales. En faisant le choix de se concentrer sur le financement d'innovation, la Fondation a cherché à se distancier de la mission de l'État, soit celle de financer des organismes de façon pérenne. Elle vise donc un rôle de supplémentarité (la Fondation Béati ne pourrait de toute façon pas assumer financièrement un rôle de substitution), dans lequel elle finance des initiatives locales qui offrirait la possibilité de se réinventer, et, subséquemment, pourraient être reprises par l'État. Or, les pratiques de financement public ont changé. Lorsqu'elles ne sont pas réduites, elles sont orientées vers des enveloppes de programmes particuliers. En ce sens, la Fondation Béati se questionne aujourd'hui : quand l'État n'y est plus que fait-on? L'augmentation des demandes de financement de 30 % à la Fondation laisse croire que le rôle de supplémentarité qu'elle s'était donné risque de se transformer en rôle de substitution. Dans cette perspective, comment peut-elle rester solidaire aux défis des groupes?

2) Les rapports entre fondations et groupes communautaires : partenaires, complices ou adversaires?

En tant que bailleurs de fonds, la posture d'alliance est délicate. En tant que fondation qui a un parti pris pour la justice sociale et les initiatives progressistes, la Fondation Béati sent bien qu'elle doit tout de même respecter la capacité de décider des groupes communautaires. Elle reconnaît également leur légitimité de se questionner sur leur autonomie. En ce sens, la Fondation ne cherche pas à occulter la relation de pouvoir entre celui ou celle qui donne et l'autre qui reçoit, mais à composer avec celle-ci. C'est dans ces conditions que M. Bordeleau invite les fondations et les groupes communautaires à se reconnaître mutuellement ainsi qu'à reconnaître leur interdépendance (comme les milieux communautaires ont eu à le faire avec l'État). Cette posture vise à créer un espace de dialogue commun qui n'est pas basé sur la méfiance. Évidemment, cela signifie aussi que les fondations doivent reconnaître l'expertise des personnes et des groupes. Mais, rappelle-t-il, du côté de certains donateurs, la philanthropie ne se résume pas à un acte privé. Elle est intentionnée, et chercherait véritablement à faire un « acte citoyen, à contribuer au bien commun ». Pour cette raison, M. Bordeleau invite au dialogue social entre les acteurs philanthropiques et communautaires, mais également d'autres milieux (comme syndicaux, d'économie sociale ou étudiants).

3) Les règles juridiques qui définissent l'action de la bienfaisance au Canada

Au printemps dernier, le gouvernement québécois a annoncé son désir d'assujettir les organismes sans but lucratif à la loi sur le lobbying. Or, à la Fondation Béati, l'implication des personnes directement concernées par différents enjeux dans la représentation politique, notamment à travers le lobbying, est une des activités qu'elle souhaite encourager et soutenir. Cette préférence pour la participation et la défense des droits sociaux se retrouve d'ailleurs parmi les critères de sélection des projets qu'elle choisit d'appuyer financièrement. Si le gouvernement décidait d'aller de l'avant avec son projet de loi, les groupes communautaires comme la Fondation seraient affectés dans la poursuite de leur mission. De plus, la Fondation Béati a aussi été confrontée au changement de statut juridique de sa fondation, passant de privée à publique. Ce changement de statut modifie sa capacité d'orienter les fonds, notamment en l'obligeant à distribuer au moins 50 % de ses revenus à des organismes sans but lucratif reconnus. Par conséquent, les organismes communautaires qui n'ont pas ce statut juridique (numéro de charité) sont pénalisés par ce changement. Bref, des impacts réels sont à prévoir concernant les règles juridiques qui encadrent les capacités d'action des fondations et des organismes communautaires, constituant ainsi le troisième enjeu commun pour ces derniers.

Le Projet à impact collectif (PIC)

Marie-Chantal Locas, agente d'analyse, de liaison et de formation, Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal et Coalition Non aux PPP sociaux

Marie-Chantal Locas, agente d'analyse, de liaison et de formation au Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, un organisme membre de la Coalition Non aux PPP sociaux, est venue présenter le fruit de son travail sur le Projet à impact collectif initié par Centraide du Grand Montréal⁶³.

Présenté pour la première fois devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le PIC est le dernier des projets issus du philanthrocapitalisme québécois. En guise de rappel, cela signifie qu'il s'appuie sur l'importation des modèles et de pratiques du secteur privé pour intervenir sur les problèmes sociaux. En tant qu'entrepreneurs, les philanthrocapitalistes croient que l'argent sera mieux investi s'ils le gèrent plutôt que s'ils le confient à l'État. Il s'agit donc d'un contournement de la démocratie, car contrairement à l'État, les philanthrocapitalistes ne sont pas imputables à la population dans les choix qu'ils effectuent. Par ailleurs, comme ils ne recherchent aucune légitimité externe pour prendre leurs décisions, la sélection des causes à financer est faite de façon arbitraire. Par exemple, dans le cas du PPP l'Appui, qui vise à soutenir les proches aidantes, la famille Chagnon a décidé de prioriser les familles ayant un.e

⁶³ Pour consulter l'analyse plus exhaustive, c.f. <http://www.riocm.ca/wp-content/uploads/2015/12/projet-pic-low-res.pdf>.

proche atteint d'Alzheimer. Cela a été expliqué par le fait que Mme Lucie Chagnon souffrait de cette maladie. Également, la croissance de la philanthropie est en lien avec la croissance des inégalités sociales dans la société. Formées à partir de l'accumulation de richesses, les fondations bénéficient de privilèges fiscaux (comme les crédits d'impôt) importants. Enfin, dû au sous-financement des organismes communautaires, l'arrivée de nouvelles fondations produit un climat de concurrence et non de coopération entre les groupes qui cherchent du financement.

Tel que présenté dans la mise en contexte, le PIC a pour but d'« accélérer le changement » et d'« augmenter l'impact » des investissements dans les quartiers. Il ne s'agit donc pas d'une approche d'équité, mais une approche de concentration des efforts, de ciblage, pour prévenir la pauvreté.

À Montréal, tous les quartiers ont déposé une demande au PIC. Les raisons données aux quartiers qui ont essayé un refus restent nébuleuses. Les quartiers retenus pour obtenir le financement du PIC sont les suivants :

- Ahuntsic
- Bordeaux-Cartierville
- Centre-Sud
- Côte-des-Neiges
- Lachine
- LaSalle
- Mercier-Est
- Mercier-Ouest
- Ouest-de-l'Île (Nord et Sud)
- Parc-Extension
- Peter-McGill
- Pointe-aux-Trembles
- Rosemont
- Saint-Léonard
- Saint-Michel
- Verdun
- Ville-Émard-Côte-Saint-Paul

Selon la documentation produite par Centraide, le PIC se présente comme une nouvelle approche. Trois conditions doivent être réunies pour obtenir le financement du PIC : 1) le soutien d'une personne influente ou d'un groupe de personnes influentes; 2) des ressources financières adéquates; 3) un sentiment d'un urgent besoin de changement dans la communauté (coupant ainsi le temps de débat).

Tableau 3. Logique de l'impact collectif (tiré de Locas, 2016)

Comparaison de l'impact isolé et de l'impact collectif	
Impact isolé	Impact Collectif
<i>Les donateurs choisissent des bénéficiaires individuels offrant les solutions les plus prometteuses.</i>	<i>Les donateurs et les personnes chargées de la mise en oeuvre sont conscients que les défis sociaux, comme leur solutions, résultent de l'interaction de nombreux groupes ou organisations au sein d'un système plus vaste.</i>
<i>Les organismes à but non lucratif travaillent séparément et sont en compétition pour obtenir le plus d'impact.</i>	<i>Les progrès accomplis dépendent de la capacité à travailler ensemble vers un but commun et à évaluer le progrès de la même façon.</i>
<i>L'évaluation pousse à distinguer l'impact isolé d'une organisation particulière.</i>	<i>L'impact à grande échelle dépend de l'harmonisation intersectorielle croissante et des capacités d'apprentissage d'une multitude d'organisations.</i>
<i>L'obtention d'un changement de grande envergure est supposée dépendre de la capacité de flexibilité d'une seule organisation.</i>	<i>Les secteurs privés et publics sont des partenaires essentiels.</i>
<i>Les secteurs privés et publics sont souvent déconnectés des efforts des fondations et organismes à but non lucratif.</i>	<i>Les organisations coordonnent activement leurs actions et partagent les leçons qu'elles en ont tirées.</i>

L'impact collectif ne vise donc pas le financement d'un groupe, mais plutôt d'une action commune avec tous les acteurs d'un secteur. Cinq éléments permettent de former le succès d'un tel projet : 1) un plan d'action commun dans le quartier; 2) un système d'évaluation commun (tel que proposé par Dynamo); 3) des actions qui se renforcent mutuellement; 4) une communication permanente entre les acteurs; 5) une structure de soutien commune pour le projet. Cette dernière constitue donc le tronc commun qui est financé par le PIC.

À la lumière de ces éléments, et devant le sentiment d'urgence établi par la mise en place rapide d'un tel projet, plusieurs questionnements continuent de préoccuper le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal. D'abord, Mme Locas rappelle que l'action des fondations constitue un facteur de qui contribue au désistement de l'État quant à ses responsabilités sociales. De plus, les groupes ont l'impression de se faire imposer une nouvelle façon de faire, sans consultation préalable. L'arrivée rapide du PIC pose également la question de la pérennité du financement : que se passera-t-il après? Comment les groupes peuvent-ils assurer la continuation des projets si les programmes de financement sont modifiés? La logique de ciblage dans laquelle s'inscrit le PIC renforce aussi la dynamique de compétition entre les quartiers.

En somme, sans avoir été consultés auparavant, les groupes ont le sentiment de manquer de temps pour consulter leurs membres et mettre en place les conditions nécessaires pour proposer des projets qui ont un sens pour leur quartier, en y incluant les premières personnes concernées. Pour ces raisons, il y a lieu de se demander si le PIC ne représente pas un pas de plus vers une plus grande privatisation de la lutte à la pauvreté, basée sur une logique de charité plutôt que de solidarité.

L'entrepreneuriat du bien. De quel bien-être s'agit-il?

Michel Parazelli, professeur, École de travail social, UQAM

La dernière présentation de l'avant-midi a été faite par Michel Parazelli, professeur à l'École de travail social de l'UQAM et également membre de la Coalition Non aux PPP sociaux. Sa présentation est notamment le fruit de réflexions et de débats dans quelques régions du Québec organisés avec l'appui de regroupements d'organismes communautaires familles et des professionnels français de la petite enfance. Ce qui donna lieu à un numéro spécial de la revue *Nouvelles pratiques sociales* (NPS) sur la prévention précoce en question.⁶⁴

Face à l'enthousiasme des promoteurs de la prévention précoce, deux problèmes sont posés pour comprendre les termes du débat. Le premier est que la critique de l'intervention en petite enfance ferait l'objet d'une « prise d'otage morale ». En d'autres mots, il semble qu'elle soit plus difficile à mettre en question que d'autres types d'interventions, considérant son caractère vertueux (personne n'est *pour* la pauvreté, tout le monde est d'accord qu'il faut *prévenir* plutôt que *guérir*, et s'il s'agit d'enfants de surcroît). Le second est que les théories sous-jacentes aux modes d'intervention choisis pour favoriser le bien-être des enfants ne sont pas explicitées comme étant des choix à justifier, mais promues sous la forme de préconisations naturelles. Il s'avère dès lors impossible de débattre du bien-fondé de ces préconisations ou de proposer autre chose. De quel bien-être les acteurs philanthropiques parlent-ils lorsqu'ils invoquent l'importance de la prévention précoce? Au nom de quoi? Vers quel projet de société nous mènent-ils? Pourtant, la question des fondements théoriques rejoint plusieurs débats à l'échelle internationale, entre des approches plus positivistes et d'autres, plus compréhensives. En science, comme dans d'autres domaines, des rapports de force influencent les modes de production des connaissances. Évidemment, la « vérité » se modifie en fonction des éléments sur lesquels on s'appuie pour la comprendre. Le problème est que l'approche positiviste qui sévit actuellement autour de la prévention précoce rend le débat caduc étant donné sa prétention scientifique à l'objectivité assimilée à l'idée de vérité universelle, donc de prévention prédictive. En effet, dans le domaine de la petite enfance, les travaux de Heckman, récompensé par un prix Nobel d'économie en 2000, représentent l'une des références majeures pour les promoteurs de la tendance actuelle. Dans un ouvrage collectif financé par la FLAC, on comprend mieux comment cet auteur établit les liens entre l'économie et la santé :

« L'environnement familial est un prédicteur majeur des compétences cognitives et socioémotionnelles, avec d'autres facteurs comme la criminalité, la santé et l'obésité. Ceci est d'autant plus préoccupant que les environnements familiaux, aux États-Unis comme dans de nombreux pays, se sont détériorés. Un plus grand pourcentage d'enfants naissent dans des

⁶⁴ Pour consulter ce numéro : <http://www.erudit.org/revue/nps/2012/v/nmps060/index.html>

familles désavantagées. Tout un faisceau de faits montre qu'un milieu familial négatif entraîne l'échec à l'âge adulte—même si une intervention précoce peut aider à contrer certains problèmes. Si la société intervient assez tôt, elle peut influencer sur les compétences cognitives et socioémotionnelles ainsi que sur la santé des enfants défavorisés. Les interventions précoces encouragent la scolarisation, réduisent la criminalité et augmentent la productivité sur le marché du travail. Et selon certaines estimations, le rendement de l'investissement et le rapport coût/bénéfice de ces interventions sont très élevés. Les programmes préventifs s'adressant à la petite enfance permettent d'économiser jusqu'à 17 % de coûts correctifs par an. C'est bien plus que les résultats d'autres programmes sur lesquels se concentrent les gouvernements, les médias et les tribunes autour du monde. En effet, les retombées des programmes destinées à la petite enfance peuvent avoir plus de poids que la réduction du ratio élèves/enseignant, la formation publique à l'emploi, les programmes de réhabilitation ou les bourses d'études. »⁶⁵

Au Québec, les travaux de R.E. Tremblay se basent sur des logiques similaires. Par exemple, pour ce chercheur qui a influencé la FLAC sur le plan de la prévention en petite enfance, l'identification des causes biologiques de la violence justifie l'importance de mobiliser la communauté et l'environnement de l'enfant pour contrôler les manifestations potentielles d'agressivité qui débuteraient très tôt (les trois premières années) dans une perspective strictement comportementaliste. Le Programme de soutien aux jeunes parents soutenu par la fondation Chagnon au début des années 2000 a été promu pour une implantation possible dans les CPE. Ce programme a donné lieu plus tard au programme Services intégrés en périnatalité et petite enfance (SIPPE) présent dans tous les Centres de services sociaux du Québec. La domination du discours biopsychologique sur la prévention de la pauvreté en lien avec la petite enfance peut entraîner des conséquences importantes sur le type d'intervention préconisée. Surtout, en présentant certaines recherches comme des vérités, les experts, promoteurs de ces discours, créent une confusion autour de situations complexes qui méritent d'être débattues⁶⁶. Par exemple, cela peut entraîner des comportements de prédiction simpliste (ex. tel fonctionnement du cerveau prédit un comportement de violence) ou de stigmatisation (les enfants pauvres ont des cerveaux plus petits donc ils sont à risque). Sans prendre en compte le contexte social et l'histoire familiale des enfants ciblés, la prévention précoce produit un raccourci dans sa manière de définir les problèmes. Elle confine également la définition des problèmes sociaux à une lentille « biologisante », et dont le regard demeure figé sur ces phénomènes, car les recherches récentes sur la plasticité du cerveau infirment les hypothèses de la biopsychologie telle que pratiquée par leurs promoteurs.

Ainsi, la pauvreté, plutôt que d'être comprise comme un rapport sociopolitique et économique de production des inégalités sociales, se définit comme un déterminant

⁶⁵ Heckman. (2008). Santé et capacités humaines : L'importance des premières années de vie, *Réconcilier économie et santé. Les enjeux de la prévention*, Montréal : Éditions Décision Média, pp.20-21.

⁶⁶ L'expertocratie est une figure d'autorité du management des connaissances disposant de vérités pratiques nécessaires à la gestion ordonnée de la société. Pour en savoir plus, M. Parazelli invite les gens à consulter le reportage à l'adresse suivante : <http://ici.tou.tv/les-grands-reportages/s2014e105>

environnemental. En l'articulant à un argumentaire entrepreneurial, le modèle de la FLAC viserait donc à assurer les meilleurs rendements pour ces investissements dans l'intervention sociale. À l'aide de calculs économétriques, le type d'investissement offrant le meilleur rendement est donc établi dans la prévention précoce. Mais, la finalité de cette façon de considérer le social est rarement explicitée. Est-elle purement économique? La documentation de la FLAC présente plusieurs exemples d'un discours valorisant une adaptation néolibérale du modèle libéral de l'égalité des chances. En d'autres mots, en ciblant certains enfants en particulier et en insistant sur leur intégration dans le système, on cherche à donner la chance à tout le monde de jouer le jeu de la concurrence capitaliste.

Au-delà des dérives envisageables, c'est également l'horizon politique de tels fondements qu'il convient de mettre en doute. La gestion de la pauvreté est-elle une forme de bienveillance pour « réveiller un capital humain dormant »? En ce sens, la prévention précoce et la persévérance scolaire, dans les termes des promoteurs de ces interventions, viseraient essentiellement à engager ou réengager les personnes sur la voie de la formation compétente (dès la maternelle et même avant) et du travail productif. Il s'agit d'optimiser la main-d'œuvre disponible pour la productivité sociale sans aucun égard pour les désirs sociaux de ces mêmes personnes. Comment des personnes pauvres et vulnérables pourraient-elles être en mesure de savoir quoi désirer socialement? Des compétences sont à acquérir et les experts sont là pour les offrir. Mais, « comment penser la lutte contre la pauvreté en ne travaillant que sur l'adaptation superficielle des personnes au contexte de performance, de compétitivité et de concurrence actuel, sans considérer que ce même contexte participe à créer ces inégalités? »

Ateliers

Durant l'après-midi, trois sous-groupes ont poursuivi la discussion en atelier. Ces derniers avaient pour mandat de répondre à différentes questions regroupées sous deux thèmes : 1) le partage des réalités locales ou sectorielles sur les nouvelles initiatives philanthropiques; 2) les marges de manœuvre et pistes d'action pour renforcer la tenue d'un véritable débat public. La section qui suit est une mise en commun des éléments de discussion.

Partage des réalités locales ou sectorielles sur les nouvelles initiatives philanthropiques

D'abord, certaines personnes ont rapporté l'arrivée de **nouveaux acteurs** dans leurs milieux. En éducation, par exemple, l'organisme Pathways Canada (Passeport pour ma réussite affilié à Rio Tinto Alcan) arrive sur le terrain avec des programmes, déjà réfléchis et prêts à être mis en place, destinés aux jeunes du secondaire. Il finance donc les groupes communautaires pour exécuter la programmation prédéfinie. En coalisant tous les acteurs en éducation et en prévention du décrochage scolaire dans ces

programmes hautement financés, ce nouvel acteur semble créer des réactions aussi intenses que lors de l'arrivée des PPP sociaux de la FLAC dans certains quartiers.

D'autres bailleurs de fonds déjà connus par les groupes communautaires ont également modifié leur façon de faire et priorisent de nouvelles approches de lutte à la pauvreté. Certaines instances gouvernementales, tout comme certaines fondations et même certaines municipalités ont intégré une **vision territorialisée de la pauvreté**. Cette régionalisation de l'intervention affecte les représentations et la composition des partenaires des organismes. Elle modifie également la façon de construire les portraits des problématiques (localisé et intersectoriel). Pour les regroupements nationaux, vu la multiplication des acteurs, il devient cependant plus difficile de comprendre les différentes réalités et de fournir de l'information précise aux membres qui en réclament.

La **FLAC** est très active dans cette redéfinition de la gouvernance locale. Elle a d'ailleurs financé la Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC) lorsque les Conférences des élus et les Centres locaux de développement ont été abolis. La TNCDC aurait reçu entre 25 000 et 30 000 \$ de la FLAC. Depuis environ un an, la FLAC a également financé plusieurs regroupements régionaux et sous-régionaux en lien avec le nouveau pacte rural des municipalités. Plus récemment, l'annonce de la participation de la Directrice générale de la TNCDC au conseil d'administration de la FLAC a provoqué de fortes réactions dans les milieux des CDC. Cette question sera débattue lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la TNCDC.

De plus, un nombre considérable de groupes sont concernés par les **réformes actuelles à Centraide**. Plusieurs organismes de Montréal rapportent un « changement de paradigme » incluant l'imposition de nouvelles conditions, de mesures d'évaluation additionnelles ainsi qu'un accroissement des mesures de surveillance dans les organismes (évaluation des rapports d'activités et de leurs coûts, ajout d'impacts, etc.) les faisant craindre la perte de leur financement. Certains organismes se voient aussi imposer la composition de leur conseil d'administration, en tout ou en partie, par Centraide. Alors que les membres sont mis de côté, les « bénévoles d'affaires » sont priorisés. D'autres doivent recevoir des formations obligatoires sur la gouvernance des organismes communautaires. Certains groupes ont également été interrogés quant à leurs affiliations locales. Dans une autre région, pour recevoir du financement de Centraide, les organismes ont dû signer des contrats les empêchant de solliciter certaines entreprises (sous prétexte de concurrence déloyale) pour du financement. Cela peut même inclure le renoncement d'une enveloppe récurrente d'un commerçant local pour le financement annuel d'une activité. En Montérégie, l'administration locale de Centraide aurait, pour sa part, décidé d'offrir des certifications aux organismes. En recevant un sceau garantissant la bonne gestion de l'organisme par Centraide, ce dernier serait prétendument plus apte à recevoir du financement d'autres bailleurs de fonds et, potentiellement de Centraide.

De plus, avec Centraide comme avec d'autres bailleurs de fonds, le **contrôle comptable** semble devenir de plus en plus une mesure de contrôle de la « qualité » des organismes. Or, le simple calcul de comptabilité ne prend pas en compte la réalité d'un organisme

communautaire qui réussit à vivoter par manque de fonds. Plusieurs groupes rapportent que ces experts portent aussi un regard sur la composition du conseil d'administration.

Relativement à ces impositions, plusieurs intervenantes et intervenants dénoncent la « **charité spectacle** » qui prend forme dans le champ du social. Plutôt que de se concentrer sur le travail dans et avec les communautés, toute une infrastructure, nécessitant temps et ressources (et des vedettes!), doit être mise en scène pour attirer du financement et la sympathie de la population (par exemple, la Guignolée du Dr Julien). Le développement de cliniques de pédiatrie sociale à travers le Québec risque de renforcer cette dynamique et diminuer les fonds pour les organismes communautaires qui consacrent moins de temps à leur « mise en vente ». Certains groupes ont peur de se faire « drainer » beaucoup de leur financement régional face à l'arrivée de ce nouveau joueur.

Enfin, le climat de compétition entre les groupes et le financement par projet laisse **peu de temps pour la réflexion collective**. En même temps, la multiplication des acteurs et des programmes de financement des projets crée une certaine confusion pour les groupes. D'un côté, les acteurs privés ne se sentent pas redevables de répondre aux questions. De l'autre, les acteurs publics ont de moins en moins de temps et d'intérêts pour rencontrer les organismes. Quelques intervenant.es ont nommé l'urgence d'agir au quotidien qui écarte les questions de fond (sur les fonds!): « quelles sont les priorités de notre organisme? », « Pourquoi utilisons-nous cette approche? » Pour un intervenant, « nous ne nous sommes pas rendus compte que notre seul certificat de qualité c'est notre rapport démocratique ». Entre les groupes, certaines personnes sentent aussi que leurs critiques contre les projets de la FLAC sont reçues avec une certaine hostilité.

Marges de manœuvre et pistes d'action pour renforcer la tenue d'un véritable débat public

Ensuite, toujours en sous-groupe, les participant.es se sont interrogé.es sur les marges de manœuvre à leur disposition pour maintenir et développer l'action communautaire face à ces transformations. La synthèse sépare les pistes d'action évoquées en fonction de leur portée, soit au sein du milieu communautaire et à l'extérieur de celui-ci, en dialogue avec les autres acteurs en présence.

Dans un premier temps, plusieurs sous-groupes ont rappelé l'importance de s'entraider et de **créer des solidarités entre les organismes**. Certaines personnes se désolent de voir le climat de tension et de compétition qui s'installe pour obtenir le financement des bailleurs de fonds. La coopération signifie un meilleur partage des informations entre les groupes, à la fois sur des questions ou des enjeux (les PPP sociaux par exemple), que sur des questions plus techniques (les services d'un comptable pas trop cher par exemple). Dans un désir d'aller plus loin sur cette idée, un participant a suggéré la mise sur pied d'une coordination nationale de comptables qui comprennent et respectent les exigences de l'action communautaire autonome.

En augmentant les échanges entre les groupes sur ces questions, la possibilité de **s'outiller davantage pour solidifier son argumentaire** a été évoquée. Entre autres, une participante a mentionné l'importance de réinvestir les questions légales et fiscales, qui nonobstant leur complexité, ont beaucoup d'impact sur la pratique quotidienne des organismes. Dans le même ordre d'idées, il serait souhaitable de mieux vulgariser et d'exposer les approches préconisées par la philanthropie stratégique aux groupes membres et à la population générale. Qu'est-ce qui diffère de l'approche historique des groupes communautaires? Le milieu communautaire n'évoluant pas en vase clos, un travail de déconstruction des approches au sein même des organismes est également nécessaire afin de répondre à l'utilisation, à l'interne, du vocabulaire et du discours d'intervention néolibérale (par exemple, clientèle, innovation, etc.).

Plus concrètement, plusieurs participant.es dans différents sous-groupes ont aussi parlé de la nécessité **d'élargir la discussion sur la philanthropie avec les personnes des organismes de base**. Les regroupements nationaux et régionaux ont un travail de vulgarisation à faire et doivent partir des préoccupations des groupes.

Dans cette perspective, il a été suggéré de **mieux affirmer ou de réaffirmer sa mission communautaire et son identité**. Comment les organismes communautaires, particulièrement ceux de l'action communautaire autonome, font-ils vivre les critères qui les distinguent? Il y a là, pour certains, un enjeu fort d'intégrité pour tout le milieu communautaire. Pour certaines personnes, cela implique également de recentrer les organismes sur les activités qui font vivre leur mission de base. Autrement dit, il faudrait « accepter qu'on ne puisse pas tout faire », et encore moins que les activités additionnelles reposent sur le travail bénévole de certain.es employé.es. Cette piste d'action vise aussi à se rapprocher de la relève qui n'a pas nécessairement les mêmes référents à propos de l'action communautaire. Considérant que les formations menant au travail dans les organismes communautaires ont fort varié au cours des années, cet élément permettrait un travail d'arrimage, en s'assurant que tout le monde « parle le même langage et partage le même bagage ». Ce travail de partage permettrait d'éviter de perdre la mémoire collective de l'action communautaire et de la transmettre plus facilement dans le futur.

L'affirmation de valeurs et de pratiques propres à la solidarité communautaire encourage aussi les intervenant.es à **porter leur discours publiquement**. Auprès des **bailleurs de fonds**, cela signifie qu'ils peuvent se donner le droit de négocier et d'avoir une approche ferme, par exemple, lorsqu'un acteur extérieur demanderait de changer des pratiques fondamentales à l'organisme. Certains groupes ayant décidé d'avoir une approche plus affirmative face à un bailleur de fonds ont déjà réussi à conserver leur financement. **Entre les groupes**, plutôt que de se poser en compétition les uns les autres, une intervenante croit qu'il faut aussi refuser les initiatives philanthropiques qui déjouent les structures communautaires de concertation en créant leur « propre coquille vide ». Cette alliance du milieu communautaire pourrait également permettre la construction d'un rapport de force face aux programmes gouvernementaux (comme le Programme de soutien aux organismes communautaires) pour négocier de meilleures conditions de financement.

Par ailleurs, la population générale doit également être ciblée par le discours du milieu communautaire. Cela signifie d'aller vers les gens, pour se faire connaître et **contrecarrer le cynisme ambiant** : « Le grand public ne connaît pas beaucoup qui nous sommes. On dirait que l'ennemi à abattre demeure la personne assistée sociale, malgré toutes les discussions sur les paradis fiscaux et l'évitement fiscal des grandes compagnies, qui elles, coûtent beaucoup plus cher qu'un chèque d'aide sociale... » Une personne a suggéré, par exemple, de faire une campagne sur les médias sociaux sur les questions de fiscalité et de charité : « Je suis fierE de payer mes impôts à la place de donner à la Guignolée ». Une autre a aussi souligné la possibilité d'intégrer la question de la philanthropie et de ses impacts dans d'autres discours produits par les groupes communautaires. La campagne sur la reconnaissance du financement communautaire serait une bonne occasion pour profiter de ce rayonnement.

Enfin, la dernière piste évoquée est celle de **faire front commun**. À la fois pour porter son discours ou pour affirmer son identité, les groupes communautaires doivent s'allier avec d'autres pour mener le débat sur la philanthropie et les coupes dans les services publics.

Réaction et commentaires

À la suite de la mise en commun des sous-groupes, une courte période a permis de faire un retour sur les pistes d'actions proposées. Voici quelques échanges :

D'abord, pour Michel Parazelli, il faudrait s'intéresser à la transformation de la gouvernance qui est induite par la nouvelle philanthropie. Les modèles qu'elles proposent forcent une représentation particulière de l'individu, celle de l'entrepreneur de soi, dans les groupes. Les intervenant.es du secteur public vivraient la même pression à introduire cette nouvelle logique. En ce sens, il insiste sur la nécessité de mieux documenter les logiques qui président à l'action communautaire autonome pour les expliciter davantage. Veut-on contribuer à véhiculer cette représentation sociale de l'individu comme étant associée à l'idéal du bien-être? Sinon, quelle autre représentation souhaite-t-on mettre de l'avant? Quelle est celle des destinataires de l'action communautaire? Le débat devrait s'ouvrir sur ces questions, car elle n'est pas sans lien avec la finalité même de l'action communautaire.

Un des intervenants qui assistait à la journée rappelle que, depuis 1992, le milieu communautaire « s'est domestiqué beaucoup ». Tout en soulignant que les luttes récentes sur la reconnaissance de l'autonomie du secteur communautaire ont eu une participation forte, il considère que le travail n'est pas terminé. Entre autres, il faudrait ramener à l'avant-scène du débat public la question du financement à la mission.

Pour une autre participante, la question des préjugés sur les personnes assistées sociales est difficile à concilier avec la philanthropie. À quoi servent-ils? À maintenir les conditions de travail précaires. Or, elle doute fortement que des bailleurs de fonds aient

envie de financer des projets qui cherchent à mettre au grand jour les objectifs politiques et financiers du système actuel.

Une travailleuse revient sur l'idée des intérêts communs entre la philanthropie et les milieux communautaires. Pour de nombreux groupes, même si les fondations parlent de partager « une vision commune » avec les organismes, ces derniers sentent souvent la pression d'accepter la vision des fondations. Comment est-il possible de travailler ensemble dans ces conditions? Les fondations sont-elles prêtes à changer leurs façons de faire? Comment concilier « l'inconciliable »?

Un participant ajoute également que les fondations ont eu beaucoup d'influence en pratique, soit en ciblant certains groupes ou en excluant d'autres. Face à la division du mouvement communautaire, le secteur privé a plus de pouvoir et c'est l'arbitraire du privé qui reprend le pouvoir. Le mouvement communautaire a besoin de se ressouder (au moins en partie).

Sylvain Lefèvre conclut avec quelques remarques. D'abord, il rappelle que l'enjeu tourne moins sur la question des acteurs (fondations vs communautaire, eux vs nous, etc.) que sur les principes. Parfois, on assiste à des alliances qui semblent improbables, comme le groupe des médecins québécois pour un régime public. Cela dit, deux arguments peuvent être amenés dans la discussion : 1) l'argument démocratique : Comme les fondations bénéficient des privilèges fiscaux, on peut considérer qu'elles se sont formées à partir de l'argent public. Pour l'État, la philanthropie a souvent servi de moyen pour faire des politiques discrètes, inattaquables, car, en apparence, l'argent investi est privé. Or, sans leurs exemptions, les fondations n'auraient pas ce pouvoir d'agir. Il faut ramener le discours sur la philanthropie sur la question démocratique. 2) L'argument entrepreneurial : et si on appliquait le jeu de la reddition de compte entrepreneuriale aux fondations en retournant le miroir de la « vertu entrepreneuriale »? La reddition de compte peut aller dans les deux sens. Comment les fondations sont-elles évaluées?

Michel Parazelli termine en revenant sur les conceptions de la pauvreté. Cela peut sembler banal, mais pourquoi tolérons-nous le fait de traiter la pauvreté comme un déterminant environnemental comme le font plusieurs fondations? La pauvreté, comme rapport sociopolitique, ne peut se comparer à un déterminant environnemental, comme on le fait souvent aussi dans le domaine de la santé publique. Concevoir la pauvreté comme un déterminant environnemental, c'est reconnaître les effets visibles produits par des rapports d'appauvrissement comme étant la pauvreté elle-même, et non seulement comme ses seules traces. C'est plus pratique, mais cette « posture écologique » nous fait constamment détourner le regard des sources sociopolitiques de plusieurs des problèmes sociaux que nous avons tendance à emballer avec l'idée de pauvreté. Évidemment, si les personnes en situation de pauvreté le désirent, elles doivent y mettre du leur pour sortir de la pauvreté. Encore faut-il savoir de quoi il s'agit de sortir.

D'après Marie-Chantal Locas, le caractère flou des critères de financement du PIC le rend difficile à cerner. Les groupes ne sauraient pas sur quels critères se mettre en valeur. Une chose qui est certaine, c'est que les campagnes politiques ne sont pas retenues par

cette structure de financement. C'est un des représentants du PIC qui a confirmé ces informations. C'est pourquoi elle se demande « Est-ce que la justice sociale est conciliable avec la philanthropie? »

Conclusion des discussions

Par Annabelle Berthiaume

Les discussions de cette journée ont permis la mise à jour et la réflexion quant aux réalités locales et nationales sur la philanthropie et l'action communautaire. Dans un premier temps, elles ont mis en commun certaines informations sur-le-champ des fondations, encore en croissance au Québec et au Canada. D'abord, la remise en perspective historique produit un recul par rapport au concept de philanthrocapitalisme utilisé au cours des dernières années. Certaines caractéristiques de ce concept semblent moins nouvelles qu'annoncées. Or, cela ne signifie pas que rien n'a nécessairement changé. Les transformations du rapport entre l'État et la philanthropie modifient également le rôle d'influence que celle-ci peut avoir sur les pratiques des groupes communautaires. L'importation d'un bagage entrepreneurial et de scientisme par certains acteurs de la philanthropie stratégique mérite l'attention des intervenant.es qui conjuguent avec l'application de ces programmes dans les organismes.

Les discussions de cette journée ont aussi permis de réfléchir sur les changements parmi les bailleurs de fonds du secteur communautaire. D'un côté, un acteur du milieu philanthropique est venu rappeler que la « famille philanthropique » n'est pas un secteur homogène. Parmi celles-ci, plusieurs acteurs seraient enclins à s'allier avec d'autres acteurs sociaux et remettre à l'ordre du jour diverses questions sociales. De l'autre, une agente d'analyse et d'information nous a présenté la logique derrière la mise en commun des fonds de sept fondations familiales à travers la structure du PIC. Devant la présence d'un secteur hétérogène d'acteurs philanthropiques et les volontés d'accroître l'impact collectif de certaines fondations, le milieu communautaire se retrouve donc devant un éventail élargi de bailleur de fonds avec qui négocier son autonomie dans ses activités. Pour certains groupes, notamment issus de la tradition d'action communautaire autonome, ces transformations mènent à certaines préoccupations légitimes, tant du point de vue des pratiques de financement (*les fondations financent-elles la défense collective de droits?*) que des pratiques d'accompagnement des fondations (*est-il possible de négocier les plans d'action avec celles-ci?*).

Dans un deuxième temps, une série de questions ressort également pour les groupes communautaires désireux de poursuivre la réflexion sur les transformations actuelles dans le champ de la lutte à la pauvreté. En plus de certaines pistes évoquées plus haut, les bouleversements actuels ramènent aussi les groupes à faire leur propre autocritique, sur leurs propres référents et pratiques. Pour reprendre une intervenante présente à l'évènement : « Il y a urgence qu'on se jase! »

Au premier plan, la recherche d'une plus grande autonomie peut mettre en doute la revendication de plusieurs organismes relativement à l'obtention d'un financement étatique à la mission. Lors de la mise en place des programmes de financement étatique, certains se rappelleront que plusieurs groupes parmi les plus radicaux critiquaient ce qu'ils percevaient comme une « emprise grandissante » de la bureaucratie étatique⁶⁷. Au début des années 1980, plusieurs militant.es et intervenant.es communautaires étaient très lucides par rapport à l'intérêt économique de l'État de leur offrir du financement. En 1981, durant une journée d'étude organisée par le Centre de Formation Populaire, les personnes présentes avaient conclu qu'il était souhaitable de miser sur la « diversification des sources de subvention »⁶⁸. Cela permettrait d'éviter de développer une « mentalité de subventionné » en recevant exclusivement du financement provincial, ou encore, de compter exclusivement sur un autofinancement qui s'appuie sur des personnes économiquement précaires⁶⁹. La méfiance qu'on retrouve aujourd'hui envers le secteur privé, était donc très semblable à celle dirigée contre l'administration gouvernementale, qui à travers son rapport technocratique et bureaucratique au social impliquait « des clivages et une forme de domination intrinsèques »⁷⁰.

Les réflexions portant sur les questions d'autonomie du milieu communautaire durant cette période abordent également les risques associés à la professionnalisation des groupes. En effet, la reconnaissance du gouvernement provincial ou d'une fondation quelconque était associée à la bureaucratisation des organismes. Cette bureaucratisation était envisagée comme entraînant la valorisation de « professionnels » ou de « spécialistes » qui éloigneraient les militant.es des lieux de pouvoir⁷¹. Bien que cette question n'ait pas été abordée de front durant la plus récente journée de réflexion, plusieurs interventions sont reliées à cet enjeu d'une certaine professionnalisation. *Qu'est-ce que l'identité communautaire? Quelle est la particularité de l'approche du milieu communautaire? Comment s'assurer que la relève s'approprie les valeurs et principes de cette « identité » tout en renouvelant ses pratiques?*

Or, la critique d'une posture corporatiste ne signifie pas pour autant qu'une ouverture à la diversification des revenus garantisse la maximisation de l'autonomie de l'action communautaire. Elle ne fait que relativiser le potentiel actuel d'un financement à la mission étatique. *Serait-il suffisant? Adéquat? Sous quelles conditions? Qui serait reconnu? Qui définirait la mission?* De plus, bien des éléments ont changé au contexte de santé et des services sociaux depuis les années 1980. Notamment, plusieurs changements de gouvernance, marqués par l'entrée, dès le milieu des années 1980 à l'« ère partenariale » entre les services publics, privés et communautaires, ont également permis d'expérimenter les défis et opportunités d'une plus grande collaboration⁷². Parmi ceux-ci,

⁶⁷ Hamel, P. (1983). Crise de la redistribution étatique et financement des organisations populaires. *Revue internationale d'action communautaire*, 50(10), p.65. doi : 10.7202/1034657ar

⁶⁸ Cité dans Hamel, 1983, *op.cit.*, p.67

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Hamel P., Lesemann F. (1983) Mouvements alternatifs et crise de l'Etat. *Revue internationale d'action communautaire*. Montréal, no 10/50, p.4.

⁷¹ Hamel, 1983, *op.cit.*,

⁷² Fournier, D., René, J.-F., Duval, M., Garon, S., Fontaine, A., Chénard, J. et Lefebvre, C. (2001). La dynamique partenariale sur les pratiques des organismes communautaires dans le contexte de la

la question de la place accordée aux voix plus critiques dans les structures partenariales touche directement les groupes communautaires issus d'une tradition de défense collective des droits. Celle-ci s'avère particulièrement cruciale à l'heure où plusieurs bailleurs de fonds convergent vers l'idée de financer des structures de concertation plutôt que des projets dans des organismes communautaires. Par exemple, l'analyse de Gaudreau sur les corporations de développement économique et communautaire (CDEC) dans le sud-ouest de Montréal évoque la mise à l'écart des inégalités structurelles dans les rapports sociaux qui influencent ce type de partenariat. En ce sens, la prémisse d'un « intérêt commun », c'est-à-dire où tous les acteurs d'une communauté porteraient le même intérêt à transformer une situation sociale, semble nier les inégalités liées à la propriété privée capitaliste. En contexte de développement urbain, où promoteurs immobiliers, propriétaires, locataires, comités de locataires coexistent et défendent leur accès à l'espace, il y a fort à parier que ces derniers « peuvent difficilement rivaliser à armes égales »⁷³. Plus encore, si la pratique de « mobilisation des communautés » est aujourd'hui traduite directement en table de concertation, quelle place est réservée aux personnes destinataires de l'action communautaire dans la définition de cette mobilisation?

Enfin, un regard d'ensemble sur les transformations dans le champ de la lutte à la pauvreté mène au dernier point de cette synthèse non exhaustive : le rapport au politique. Après avoir questionné tant les fondements théoriques, les pratiques, et même les mots utilisés (*les fondations sont-elles nos partenaires? Les membres sont-ils des clients?*), par les fondations et les groupes communautaires, le nœud de la négociation semble se lier dans le rapport au politique.

Plusieurs intervenant.es ont mentionné durant la journée la question de dépolitisation des problèmes sociaux dans la logique de charité. Cela s'observe, entre autres, dans certains guides de bonnes pratiques produites par des fondations et firmes-conseils où, peu importe les besoins et les volontés locales, les processus de mobilisation semblent normalisés et « routinisés ». Les discussions entourant la prévention précoce ont aussi fait mention de cet aspect. *La monoparentalité – plus souvent des femmes – doit-elle être considérée comme un « facteur de risque »? Qui porte généralement les charges familiales qui sont identifiées par les discours sur les faibles compétences parentales? Les femmes!* Enfin, le rapport au politique s'étudie aussi dans le mode d'action des organismes entre eux. Plusieurs participant.es ont nommé la nécessité de faire front commun et défaire le climat de compétition qui s'est établi au cours des années. *Comment?* La particularité de l'action communautaire, tant discutée, mais si peu définie, se retrouve possiblement dans ce rapport au politique et à la communauté dans laquelle l'action communautaire évolue. *Qui sont les alliés? Sur quels principes?* À la lumière de ces idées, l'expression « Charité bien ordonnée commence par soi-même » nous convie peut-être, au-delà du cliché, à un rappel et une mise à jour de ce qui avait permis aux groupes populaires de se développer pour défendre les intérêts de leurs collectivités.

réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*, 14(1), 111-131. doi : 10.7202/008328ar

⁷³ Gaudreau, L. (2011). Participer, mais à quoi? Les limites du partenariat local en matière de développement urbain, *Nouvelles pratiques sociales*, 23(2), 83-96, doi : 10.7202/1006130ar

Perspectives d'action pour la Coalition Non aux PPP sociaux

Axe politique

- Créer le débat public : Faire connaître notre discours et la coalition à travers différents canaux (journaux, médias alternatifs, blogues, plateforme web, etc.) auprès de la population et des représentant.es politiques
- Élargir notre discours afin de faire des liens avec les campagnes existantes : Reconnaissance de l'action communautaire autonome, valorisation des services publics, pour la redistribution de la richesse, etc.

Axe de mobilisation

- Vulgariser les informations et outiller les groupes et les intervenant.es des réseaux féministes, communautaires et syndicaux sur différentes thématiques (évolution de la « nouvelle » philanthropie, finance sociale, prévention précoce, décortiquer le travail des firmes conseil telles que Communagir, Dynamo et Innoweave, etc.)
- Élargir nos réseaux pour s'alimenter en termes de réflexion en offrant des lieux de délibération et de réflexion sur ces différents thèmes

Axe de recherche

- Documenter les expériences, les programmes et les pratiques relevant de la « nouvelle philanthropie » (dont le PIC), en considérant la spécificité de chaque quartier, chaque communauté.
- Développer l'analyse critique des perspectives d'investissement social en lien avec la « nouvelle philanthropie », la lutte à la pauvreté et la prévention prédictive (finance sociale, obligations à impact social, obligations communautaires, etc.).
- Établir des liens avec d'autres chercheur.e.s dont les objets d'étude sont en lien avec les enjeux sociopolitiques de lutte à la pauvreté (ex. : la lutte contre les paradis fiscaux).

Dans son plan d'action, la Coalition Non aux PPP consacrera ses énergies sur deux dossiers prioritaires : l'investissement social et la prévention précoce dite « prédictive ».

Puisque ces enjeux touchent directement l'autonomie de l'action communautaire et, plus largement, la survie des services publics, les personnes ou les groupes intéressés à se joindre à la Coalition non aux PPP sociaux sont invités à communiquer avec nous à travers les membres de la Coalition ou à l'adresse suivante : pppsociaux@gmail.com.

On a besoin de forces vives !

